

Collège Joseph et
Xavier De Maistre

SAINT ALBAN
LEYSSE

PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Appel à COTISATION 2026/2027



Créés en 1916 pour venir concrètement en aide aux orphelins de la Grande Guerre, les Pupilles de l'Enseignement Public sont reconnus d'utilité publique en 1919.

L'association est porteuse de valeurs fondamentales :

- L'autonomie : les PEP sont attachés à maintenir sur leur lieu de vie des enfants à besoins particuliers.
- La laïcité : les PEP s'enracinent au cœur d'un mouvement républicain et laïc.
- La solidarité : les PEP portent haut les valeurs d'égalité, de justice sociale et de respect.

L'association rejette toute forme de ségrégation à l'égard des jeunes et adultes victimes de pauvreté, d'exclusion sociale et de handicap.

En Savoie, les Pupilles de l'Enseignement Public :

- C'est plus de 30 000 € reversés à 500 élèves sous forme de bourses pour le Restaurant Scolaire, les Classes de Découverte, les Voyages Scolaires, les Séjours d'Intégration et sous forme de Secours d'Urgence.
- C'est un SAAAS sis à Voglans qui accueille plus de 30 enfants non et mal voyants.

La cotisation s'élève à 2,50 € par élève

Les parents d'élèves et les amis de l'école peuvent aussi être Membres de cette œuvre à caractère social, éducatif et coopératif. Pour cela, il leur est demandé de verser une cotisation de 20 € par année scolaire.

Il est également possible de verser un don. Cotisations et dons donnent droit à 66% de déduction d'impôt.

Exemple : pour 20 € la dépense réelle ne sera que de 6,80 €.

Au nom de l'Association Départementale des Pupilles de l'enseignement public et de tous les enfants qui sont ou seront aidés, nous vous remercions pour votre soutien.

Pour les Enseignants,
Le Chef d'établissement

Cotisations aux Pupilles de l'enseignement public



Pour plus
d'information,
contactez le 04 79 62
13 55 ou par mail à
solidarite@pepsmb.fr

*Possibilité de cotiser par chèque ou virement bancaire en vous rapprochant de notre service solidarité.

Collège Joseph et
Xavier De Maistre

SAINT ALBAN
LEYSSE

PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Appel à COTISATION 2026/2027



Créés en 1916 pour venir concrètement en aide aux orphelins de la Grande Guerre, les Pupilles de l'Enseignement Public sont reconnus d'utilité publique en 1919.

L'association est porteuse de valeurs fondamentales :

- L'autonomie : les PEP sont attachés à maintenir sur leur lieu de vie des enfants à besoins particuliers.
- La laïcité : les PEP s'enracinent au cœur d'un mouvement républicain et laïc.
- La solidarité : les PEP portent haut les valeurs d'égalité, de justice sociale et de respect.

L'association rejette toute forme de ségrégation à l'égard des jeunes et adultes victimes de pauvreté, d'exclusion sociale et de handicap.

En Savoie, les Pupilles de l'Enseignement Public :

- C'est plus de 30 000 € reversés à 500 élèves sous forme de bourses pour le Restaurant Scolaire, les Classes de Découverte, les Voyages Scolaires, les Séjours d'Intégration et sous forme de Secours d'Urgence.
- C'est un SAAAS sis à Voglans qui accueille plus de 30 enfants non et mal voyants.

La cotisation s'élève à 2,50 € par élève

Les parents d'élèves et les amis de l'école peuvent aussi être Membres de cette œuvre à caractère social, éducatif et coopératif. Pour cela, il leur est demandé de verser une cotisation de 20 € par année scolaire.

Il est également possible de verser un don. Cotisations et dons donnent droit à 66% de déduction d'impôt.

Exemple : pour 20 € la dépense réelle ne sera que de 6,80 €.

Au nom de l'Association Départementale des Pupilles de l'enseignement public et de tous les enfants qui sont ou seront aidés, nous vous remercions pour votre soutien.

Pour les Enseignants,
Le Chef d'établissement

Cotisations aux Pupilles de l'enseignement public



Pour plus
d'information,
contactez le 04 79 62
13 55 ou par mail à
solidarite@pepsmb.fr

*Possibilité de cotiser par chèque ou virement bancaire en vous rapprochant de notre service solidarité.